

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-35

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES TAUX – année 2023

Date de convocation du Conseil : **06 avril 2023**
Affichée le : **06 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le : **13 avril 2023**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine,**
MEYNARD Amélie
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques,
HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.

Excusés : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. le Maire informe que, à la suite de l'évolution de la fiscalité à compter de 2023, la commune peut moduler le taux de la Taxe d'Habitation ; la base d'imposition est réduite aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Ce taux ne peut pas être augmenté dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de TFPB ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyen pondéré (TMP) des deux taxes foncières ; ou doit être diminué dans une proportion au moins égale, soit à la diminution du taux de TEPB ou à celle du TMP des deux taxes foncières si celle-ci est plus importante. Les usagers devront déclarer à l'administration fiscale, avant le 01 juillet 2023, la situation d'occupation des logements dont ils sont propriétaires

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité, de réintroduire ce taux et l'appliquer pour l'année 2023, soit :

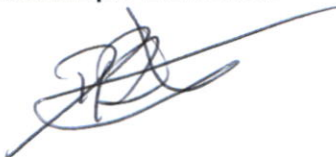
- Taxe habitation : 9,51 %

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **13 avril 2023**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Dominique BERNARD



Le Maire
Arnaud OVIDE

